

CORONAVIRUS

Investissements étrangers : ce que change la pandémie pour la France

- Selon une étude de la société EY, environ 65 % des 1.200 projets d'investissements étrangers annoncés en 2019 en France pourraient être maintenus, mais 25 % seraient reportés ou revus à la baisse, et 10 % seraient annulés.
- A l'avenir, la concurrence entre Etats risque d'être encore plus forte pour attirer les capitaux étrangers.

ATTRACTIVITÉ

Guillaume de Calignon
@gcalignon

En deux mois, tout a changé. En 2019, la France était devenue la première destination en Europe pour les investissements étrangers, coiffant au passage le Royaume-Uni englué dans le Brexit, et l'Allemagne. Mais le Covid-19 est passé par là et rebat les cartes. Désormais, l'enjeu pour la France est de défendre sa position et de ne pas retomber dans le classement européen. Et la partie ne s'annonce pas facile.

Selon la société EY, environ 65 % des 1.200 projets annoncés en 2019 en France pourraient être maintenus, 25 % reportés ou fortement revus à la baisse, et 10 % seraient annulés. Trois cents projets sont donc en risque, et environ 120 seraient purement et simplement oubliés. Avec des emplois en moins à la clé. « Si tous les investissements ne seront pas remis en cause avec le Covid, certains projets restent valables à long terme, clairement les grands groupes ont appuyé sur le bouton "pause", sauf en ce qui concerne les dossiers avec un fort contenu technologique », indique Marc Lhermitte, associé chez EY. Les multinationales sont dans l'expectative. « Les entreprises font très attention à ne pas consommer trop de cash et sont donc incitées à ralentir leurs investissements », explique Eric Fourel, président d'EY en France.

Et il y a la grande inconnue du comportement des consommateurs. Vont-ils se remettre à consommer ou, au contraire, constituer une épargne de précaution ? « C'est une des questions essentielles : que va devenir le débouché France ? Car si les entreprises internationales s'implantent dans l'Hexagone, c'est aussi parce qu'elles veulent profiter d'un marché important », souligne Eric Fourel. En

« La compétition pour attirer les capitaux étrangers ne va pas se réduire, bien au contraire. »

ERIC FOUREL
Président d'EY en France

attendant d'y voir plus clair, les entreprises préfèrent geler leurs projets.

Il y a aussi la question des chaînes de valeurs. « Si, dans un monde pré-Covid-19, leur organisation productive était adaptée, rien ne permet de penser qu'elle le sera à l'avenir, le débat sur la relocalisation de certaines activités stratégiques étant ravivé par l'épidémie », selon Eric Fourel. La majorité des dirigeants interrogés par EY – 83 % exactement – s'attend à une régionalisation des chaînes de valeur, avec un rapprochement de certains sites de production aux frontières de l'UE, mais aussi en Afrique.

Quels plans de relance ?

Enfin, « l'impact des plans de relance sur les finances publiques ne sera pas neutre », prévient Eric Fourel. « Certains Etats pourraient être tentés de répondre à cette crise en augmentant les prélèvements sur les entreprises, à mener une politique moins "business friendly". Et c'est cela qu'il va falloir éviter dans les prochaines années. La compétition pour attirer les capitaux étrangers ne va pas se réduire, bien au contraire », fait valoir le patron du réseau en France.

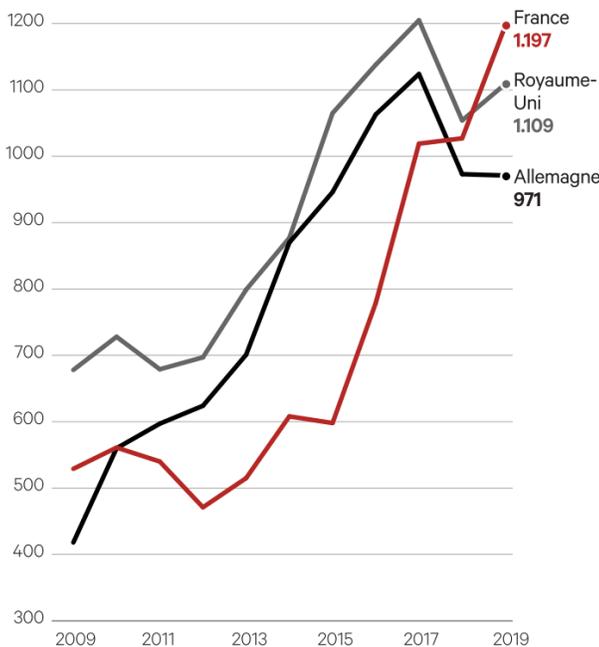
« Dans les six mois, il va donc falloir rassurer les investisseurs internationaux et les fixer ou les attirer dans les bassins d'emplois français qui en auront bien besoin », insiste, de son côté, Marc Lhermitte. D'ailleurs, 80 % des dirigeants interrogés fin avril par EY estiment que la nature et l'envergure des plans de relance pèseront lors des arbitrages concernant la localisation de leurs investissements futurs.

Si la concurrence se renforce avec l'Asie et les Etats-Unis dans un contexte de croissance faible, il va être difficile de revenir sur la trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés et de remettre à demain la réduction des impôts de production. « Si la France donnait le sentiment, dans l'après-crise, de vouloir revenir à une fiscalité plus lourde sur les investissements, alors le pays aurait non seulement du mal à attirer de nouveaux projets, mais même à défendre ceux qui sont engagés. Car avec le Covid, c'est une nouvelle compétition qui vient de s'ouvrir », prévient Eric Fourel.

L'éditorial
d'Etienne Lefebvre
Page 14

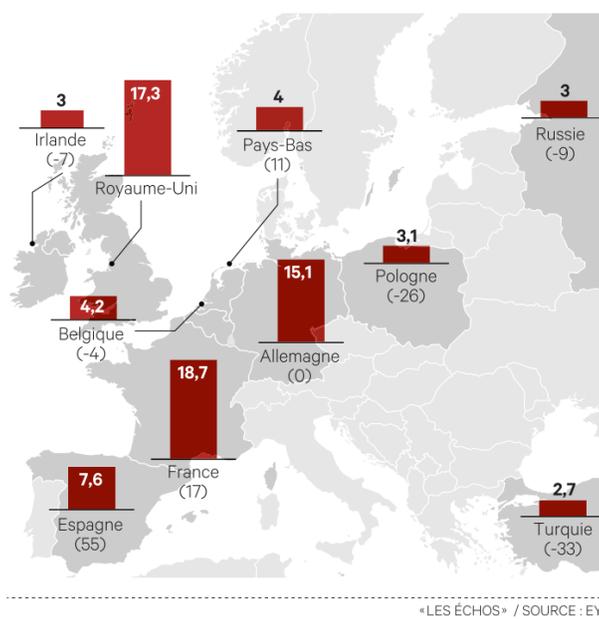
Dix ans d'investissements étrangers

En nombre de projets



Evolution par rapport à 2018...

■ En % du total investissements étrangers en Europe (évolution par rapport à 2018, en %)



2019, l'année du couronnement

Selon le baromètre de l'attractivité d'EY, l'Hexagone a été l'an passé la première destination en Europe des investissements étrangers, devançant pour la première fois le Royaume-Uni et l'Allemagne. Reste à consolider cette position en 2020 et à attirer la deuxième vague d'investissements post-Brexit.

Du jamais-vu. En 2019, la France est devenue la première destination des investissements étrangers en Europe alors que l'irruption des « gilets jaunes » avait laissé craindre un repli de sa position sur le Vieux Continent. L'Hexagone a enregistré l'an passé 1.197 projets d'implantations étrangères sur son territoire, un chiffre en hausse de 17 % par rapport à 2018, selon le baromètre de l'attractivité de la société EY publié ce jeudi.

Pour la première fois, l'Hexagone a dépassé ses rivaux historiques, le Royaume-Uni et l'Allemagne. « 2019, c'est l'année du couronnement que nous aurions célébré sans la pandémie », remarque Marc Lhermitte, associé chez EY, chargé de l'attractivité. Les réformes y sont pour quelque chose, mais il y a aussi des facteurs extérieurs qui sont entrés en jeu. La perte de la première position européenne des Britanniques s'explique en bonne partie par le Brexit.

Le Royaume-Uni résiste

« La France est un des pays européens qui profite le plus du Brexit, notamment sur le plan des investissements industriels, ainsi que le prouvent les 400 investissements étrangers dans des sites de production annoncés l'an passé dans l'Hexagone », souligne Marc Lhermitte. « Sur les deux dernières années, le Royaume-Uni a perdu 40 % de ses flux d'investissements industriels alors que ceux de la France ont augmenté de 20 % environ. »

Mais, au moins à court terme, ce n'est pas encore la catastrophe annoncée outre-Manche. « Le Royaume-Uni résiste tout de même malgré la perspective du Brexit », juge Marc Lhermitte. « La France ne parvient toujours pas à décrocher de sièges européens, notamment dans l'univers de la technologie, qui reste majoritairement présent à Londres. Dans les faits, le Grand Londres est résilient. » En 2019, le Royaume-Uni est resté le premier pays d'accueil en Europe des centres de décision, devant la France, ce qui montre bien les atouts dont dispose le pays pour séduire les capitaux étrangers. La dynamique de nos voisins est aussi bonne en ce qui concerne les centres de recherche et développement. La France reste première en Europe mais, malgré l'épée de Damoclès du Brexit, les investissements en matière de R&D continuent à progresser outre-Manche.

Brexit soft ou pas ?

Rien ne dit toutefois que cette résilience du pays, en général, et de la métropole londonienne, en particulier, la ville-monde par excellence, dure éternellement. « La bataille d'Angleterre ne fait que commencer », estime Eric Fourel, président d'EY en France. La question est désormais de savoir s'il y aura une deuxième vague, si les sièges sociaux, si les services et les prestations intellectuelles implantés dans le Grand Londres vont opter pour le continent. Cela dépendra en partie de la forme que prendra le Brexit, dur ou pas. »

La France aura un rôle à jouer, mais les Pays-Bas sont aussi à l'affût, avec une culture peut-être plus proche de celle du Royaume-Uni. Mais, « si le Brexit est "soft", la question de savoir quel pays fera l'interface entre le Royaume-Uni et le continent pour les entreprises va se poser. Et sur ce plan, la France est bien placée pour être la tête de pont continentale et attirer des plateformes logistiques sur son territoire », juge Eric Fourel. Mais, là encore, il faudra batailler. — G. C.

Alternative au chômage partiel : le patronat positif, les syndicats critiquent la méthode

SOCIAL

Les syndicats n'ont pas apprécié de ne pas avoir été consultés avant l'annonce par le gouvernement d'une mesure alternative au chômage partiel.

Leïla de Comarmond
@leiladeco

« On constate une fois de plus que le gouvernement prend des décisions sans consulter les syndicats et visiblement pas que la CGT... » commente Denis Gravouil, en charge des ques-

tions d'emploi et de chômage pour la centrale de Montreuil. « Personne dans l'exécutif ne nous a contactés en amont de cette annonce », déplore Michel Beaugas, son homologue de Force ouvrière, dont le secrétaire général, Yves Veyrier, a écrit le 26 mai à Edouard Philippe pour se plaindre d'avoir été mis devant le fait accompli sur la réforme du chômage partiel. « Ils égrènent les dispositions sans nous consulter »,

regrette aussi Marylise Léon, la secrétaire générale adjointe de la CFDT, qui réitère la proposition de son organisation de « se poser ensemble pour travailler sur l'enjeu de la préservation de l'emploi ».

Le gouvernement a encore une fois mécontenté les syndicats en ne

les informant pas en amont de son projet de légiférer par ordonnance pour créer « un dispositif alternatif » au chômage partiel dont la prise en charge par les pouvoirs publics va diminuer le 1^{er} juin. D'autant que du côté de l'assurance-chômage aussi, ils ne voient toujours rien venir et craignent que l'exécutif ne « dégaîne » un décret sans véritable discussion en amont.

Alors que mi-mai, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, évoquait une première réunion fin mai-début juin, ses déclarations, mercredi au Sénat, n'ont pas rassuré les organisations de salariés. Les décisions sur « la suite de la réforme de l'assurance-chômage seront prises après discussion avec les partenaires

sociaux dans les semaines qui viennent », a-t-elle affirmé.

Le paradoxe est que, si ses contours restent à préciser, le dispositif alternatif n'est pas de ceux susceptibles de susciter une levée de boucliers syndicale. Elle s'inspire en effet d'une initiative de partenaires sociaux, ceux de la métallurgie. Elle est même une des mesures phares pour affronter la crise que l'UIMM (patronat), la CFE-CGC, la CFDT et FO viennent de proposer à l'exécutif.

Mesure insuffisante

Et le chef de l'Etat a demandé à ses ministres de « travailler sur la base de ce modèle », ce qui est assez rare pour être noté. Du côté du patronat, seul le Medef a officiellement réagi mer-

credi. Dans un communiqué, il se déclare « prêt à travailler » à un tel dispositif qui « permettrait de maintenir les emplois et d'éviter la perte de compétitivité » et pourrait constituer une « passerelle déterminante avec la baisse progressive du dispositif actuel d'activité partielle ». Mais pour le mouvement de Geoffroy Roux de Bézieux, cette mesure ne saurait suffire. Elle doit venir « en complément à un ensemble d'autres mesures en faveur de l'emploi » en vue de constituer « une véritable boîte à outils pour aider les entreprises à passer le cap difficile de cette crise ».

Il faut dire que tous les secteurs ne sont pas aussi demandeurs de la mise en place d'une alternative au chômage partiel. « Un tel système

apparaît surtout adapté à l'organisation industrielle et peu aux contraintes du commerce », note ainsi Jacques Creyssel, délégué général de la Fédération du commerce et de la distribution. « On n'est pas dans le même tempo que l'industrie », explique un acteur du BTP, qui rappelle que lors de la crise financière de 2008, le secteur a plongé trois ans après. A terme, le chômage partiel de longue durée pourra lui être utile. C'est d'ailleurs là qu'avait été lancée pour la première fois une opération « former plutôt que licencier », au milieu des années 1990. Mais pour l'heure, la priorité du BTP, c'est « d'obtenir l'annulation des charges et la relance des appels d'offres », pour limiter la crise. ■